

Accueil et transit

Afin de vous faciliter les formalités administratives à l'arrivée, relatives au contrôle des migrations, à la réglementation douanière et aux dispositions phytosanitaires, le Service Transit Militaire Interarmées de Nouvelle-Calédonie recommande :

Au départ de métropole, de se munir :

1. Pour le militaire muté : de l'ordre de mutation, de la carte d'identité militaire, du passeport en cours de validité.

2. Pour le conjoint et/ou le(s) enfants ayant la nationalité française, accompagnant ou rejoignant le militaire muté : une copie de la concession de passage gratuit ainsi qu'une copie de l'ordre de mutation du militaire muté, un passeport en cours de validité par passager, enfants compris.

3. Pour le conjoint et/ou le(s) enfants, les concubins(e) n'ayant pas la nationalité française et non originaires de l'Union Européenne, les dispositions du paragraphe "conjoint de nationalité étrangère" (page 27) doivent être strictement appliquées sous peine de retour en métropole.

4. Pour le conjoint et/ou le(s) enfant(s), le(a) concubin(e) n'ayant pas la nationalité française et originaires de l'Union Européenne, des documents énumérés au paragraphe 2 ci-dessus. A leur arrivée en Nouvelle-Calédonie, il(s) dispose(nt) d'un délai de 3 mois pour régulariser leur situation administrative auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, Direction de la réglementation et de l'Administration Générale (DIRAG). Ce service leur délivrera une carte de résident pour la durée du séjour.



Accueil à l'aéroport

A l'aéroport de La Tontouta, rassurez-vous, vous êtes attendu :

- par un cadre du Service Transit Militaire Interarmées (généralement un sous-officier de la Gendarmerie nationale) présent dans la salle de débarquement à l'aéroport après les guichets de la police de l'air et des frontières à l'arrivée de tous les vols ;

IMPORTANT

Présentez vous à lui pour qu'il constate votre arrivée, vous apporte son aide ou vous donne des informations.

- par votre future formation : votre prédécesseur et/ou du personnel de votre future formation vous attendent à l'extérieur de la salle de débarquement.

Dans tous les cas, veillez à ce que votre arrivée soit annoncée et les différents problèmes d'accès résolus avant votre départ de métropole.

Le Service Transit Militaire Interarmées de Nouvelle-Calédonie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire - Tél 29 24 38 / 29 25 31 Fax 29 24 51.

ATTENTION

Nouvelle réglementation des passeports concernant les enfants de moins de 15 ans : payants à compter du 1er janvier 2009.

